

Bruxelles, le 29 janvier 2026
(OR. en)

5440/26

COPS 29
CFSP/PESC 104
CSDP/PSDC 40
EUMC 23
POLMIL 25
COAFR 17
ATALANTA 4

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2025/2244 (ATALANTA/1/2026)

DÉCISION (PESC) 2026/... DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du commandant de la force de l'UE
pour l'opération militaire de l'Union européenne
en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien
et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA)
et abrogeant la décision (PESC) 2025/2244
(EUNAVFOR ATALANTA/1/2026)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA)¹, et notamment son article 6, paragraphe 1,

¹ JO L 301 du 12.11.2008, p. 33, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2008/851/oj.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 novembre 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/851/PESC, qui prévoit une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA).
- (2) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA (ci-après dénommé "commandant de la force de l'UE").
- (3) Le 4 novembre 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/2244² portant nomination du commodore João Pedro MONTEIRO DA SILVA en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 7 novembre 2025.
- (4) Le 7 janvier 2026, les autorités militaires italiennes ont proposé la nomination du capitaine Daniele Paolo Maria MARTINUZZI pour succéder au commodore João Pedro MONTEIRO DA SILVA en tant que commandant de la force de l'UE (ci-après dénommée " proposition de nomination"). Les autorités militaires italiennes ont indiqué que le capitaine Daniele Paolo Maria MARTINUZZI serait promu contre-amiral avant sa nomination en tant que commandant de la force de l'UE.
- (5) Le 8 janvier 2026, le commandant de l'opération de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA a soutenu la proposition de nomination.

² Décision (PESC) 2025/2244 du Comité politique et de sécurité du 4 novembre 2025 portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2025/1173 (EUNAVFOR ATALANTA/3/2025) (JO L, 2025/2244, 5.11.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2244/oj>).

- (6) Le 12 janvier 2026, le Comité militaire de l'UE a soutenu la proposition de nomination et est convenu de nommer le capitaine Daniele Paolo Maria MARTINUZZI en tant que commandant de la force de l'UE.
- (7) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du capitaine Daniele Paolo Maria MARTINUZZI en tant que commandant de la force de l'UE.
- (8) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2025/2244,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Daniele Paolo Maria MARTINUZZI est nommé en tant que commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 20 février 2026.

Article 2

La décision (PESC) 2025/2244 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 20 février 2026.

Fait à ..., le ...

Par le Comité politique et de sécurité
La présidente
